



## LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

**Payer par internet, c'est possible à la police de la Ville de Neuchâtel.**

**Le site internet [www.policeneuchatel.ch](http://www.policeneuchatel.ch) offre désormais à nos citoyens-clients la possibilité d'effectuer certaines opérations grâce au travail des spécialistes du centre électronique de gestion et de la police de la Ville de Neuchâtel.**

Il s'agit d'une première attendue et souhaitée par nos administrés. C'est maintenant chose faite. Nous offrons à nos clients la possibilité de traiter, via internet, certaines opérations administratives. Nous voulons ainsi offrir plus de souplesse, permettre de gagner du temps et tout mettre en œuvre, afin de répondre rapidement aux attentes de la population.

Dès le 18 janvier 2010, le site internet de la police de la Ville de Neuchâtel, [www.policeneuchatel.ch](http://www.policeneuchatel.ch) permettra de demander, sans se déplacer, l'accès à la zone piétonne, d'effectuer le paiement et d'imprimer directement l'autorisation, qu'il conviendra d'apposer derrière le pare-brise du véhicule. Une procédure identique sera également appliquée pour les demandes de stationnement relatives aux visiteurs. Ces opérations pourront, bien entendu, toujours être effectuées à la réception du Corps de police.

Le site du Corps de police de la Ville informera les internautes des développements et des nouvelles offres en la matière.

Direction de la sécurité

Neuchâtel, le 15 janvier 2010

**Pour tous renseignements complémentaires:**

M. Pascal Sandoz, conseiller communal, ☎032.717.72.00

M. Jean-Louis Francey, commandant du Corps de Police, ☎032.722.22.22